Association de Défense des Droits d'Usage et de la Forêt Usagère

L'ECHO DE L'USAGE

MARS 2023

PERMANENCES

► 1er samedi du mois:
Marché de La Teste de 10h à 12 h

► 2ème samedi du mois :
maison de la culture Gujan Mestras
43 cours de Verdun de 1Oh à 12h

► dernier samedi du mois :
devant le bar « le Cazautier »
À Cazaux de 10h à 12h.

Les permanences sont des moments conviviaux d'échange, d'informations, de candidatures de bénévoles, de commandes de bois d'œuvre, d'adhésions et renouvellement.

A l'issue de l'assemblée générale, du 18/02/23, voici les membres du **nouveau conseil d'administration.**

« *Francis Bégu- Jocelyne Belliard- Alain Callède- Jean Pierre Colin-, Jean Marc Destabeaux- Sébastien Devaux- Jean Claude Dupoy-Jean Fribourg- Pascal Fur-, Christian Gousset- Robert Labat- Jacques Léglise- Yves Marty, Patrick Lescarret, Christine Peny- William's Pétro-, Yves Rezer Sandillon, Alain Trémouillère, Pierre Vuilleumier* »

« Forêts françaises en quête d'avenir »

Ce 7 janvier, le public était nombreux pour assister, à l'invitation de l'ADDUFU, au débat sur l'avenir de la Forêt Usagère, précédé de la projection du documentaire « Forêts françaises en quête d'avenir » : celui-ci explique la crise idéologique qui secoue la filière française « forêt-bois » sur fond de changements climatiques. Il donne la parole à des exploitants forestiers qui , pour relever ce défi écologique majeur, ont fait le choix de « la sylviculture irrégulière à couvert continu » excluant les coupes rases.
L'ADDUFU s'inscrit dans cette logique la gestion forestière durable, respectueuse de la biodiversité, pratiquée depuis le 15ème siècle en Forêt Usagère grâce aux règles posées par les Baillettes et Transactions.
Cinq personnalités ont bien voulu intervenir pour défendre leur vision de la Forêt Usagère et de son avenir
Jean Jacques Kirscher et Eric Castex, représentants de Pro Sylva, ont témoigné de l'efficience d'une gestion forestière sans coupes rases, sur la base de méthodes douces respectueuses de la Nature.
Matthieu Cabaussel, représentant les Syndics Généraux, a présenté l'opération de sauvetage de la Forêt Usagère engagée en application de la Transaction de 1917, en rappelant les nombreuses contraintes imposées aux entreprises , et en précisant que le chantier est placé sous la vigilance de tous : un appel à bénévoles a été lancé à cette occasion.
Jacques Storelli, Avocat, Président de la CEBA (Coordination Environnementale du Bassin d'Arcachon) aborde parmi d'autres points juridiques, la problématique soulevée par la reconstruction des cabanes de résiniers : pour enclencher le processus juridique afin que cette question soit définitivement tranchée par le Juge, il incite les propriétaires à déposer une demande de permis de construire.
A l'instar de **Françoise Branger,** Présidente de BAE (Bassin d'Arcachon Ecologie), qui développe un long plaidoyer sur la résilience de la Forêt Usagère, tous ont confiance en la régénération naturelle du Massif, déjà engagée.

« Gestion post-incendie »

L'incendie de Juillet aura eu pour conséquence de mettre autour de la table les Syndics généraux et l'ADDUFU, afin d'œuvrer, dans l'intérêt collectif, à la gestion des bois sinistrés en application de la Transaction de 1917.
Jeudi 23 Mars, l'ADDUFU a rencontré les Syndics Généraux, afin de préciser les conditions d'exercice de l'Usage dans le contexte actuel post- incendie.
Plusieurs points ont été abordés dont
► les critères de choix et la méthode pour le prélèvement et la délivrance du bois d'œuvre
► le traitement des houppiers et des billes de pied, une fois l'arbre abattu.
Les Syndics généraux ont fait part de leur décision de réserver à l'Usage les pins vifs très affaiblis présentant entre 30% et 50% de houppier vert.
Il en résulte qu'**un repérage des pins sera impératif**, en amont du marquage définitif, si possible effectué conjointement par les Syndics généraux et le Référent de l'ADDUFU.
L'ADDUFU sera vigilante et exigeante sur la qualité des arbres sélectionnés pour le bois d'œuvre, et ce, dans l'intérêt des Usagers.
A la demande des Syndics Généraux portant sur le démembrement des houppiers et l'enlèvement des billes de pied, l'ADDUFU répond qu'elle ne possède pas les moyens logistiques adaptés, que ce soit en personnes ou en matériels.
Une divergence a porté sur les rémanents du chantier d'abattage. La Transaction de 1917 est très claire : « Les cimes, branches et déchets sont réservés à l'usage ». Les entreprises doivent par conséquent laisser les rémanents à la disposition des usagers. Cela leur sera rappelé par les Syndics Généraux.
Conformément à la baillette de 1917, les syndics généraux doivent nommer un garde assermenté. La démarche est en cours d'agrément par la Préfecture : il les appuiera, non seulement dans leur mission de gestion des bois sinistrés, mais également pour faire respecter les Droits d'Usage.



Photo de la Forêt Usagère, automne 2022, après le passage de l'incendie. Tout n'est pas noir, Il reste du vert, donc de l'espoir.

« L'Assemblée Générale du 18 Février 2023 »



Celle-ci s'est tenue au Parc des Expositions de La Teste de Buch et a rassemblé près de 350 personnes.
Avant de présenter le rapport moral 2022, la Présidente se félicite de l'augmentation du nombre d'adhérents (+ 10%, soit 1266 fin décembre 2022). Elle rappelle que les Usagers comptent sur le soutien des Maires des communes usagères, représentants officiels des Usagers, et attendent d'eux qu'ils unissent leurs voix à celles des Usagers pour faire cause commune, et remercie le Maire pour le prêt de la salle.
Patrick Davet, Maire de La Teste de Buch, intervient pour dire
-qu'il tient aux droits d'usage et qu'il l'a fait savoir au plus haut niveau.
-qu'il maintient l'interdiction de pénétrer dans le Massif tant que les travaux sont en cours.
-qu'il mettra à la disposition des usagers du bois de chauffage, spécialement débité pour eux..
-qu'il défendra la reconstruction des cabanes.

S'ensuit la lecture du rapport moral et financier 2022 : la Présidente souligne la détermination de l'ADDUFU qui n'a pas faibli, notamment sur les 3 fronts qui la mobilisent depuis quelques années: plan simple de gestion, travaux de DFCI, constructions illégales, et sur lesquels la Mission Interministérielle a émis des recommandations. Recommandations qui, à certains égards, renforcent les convictions de l'ADDUFU.

A propos de l'intervention de M. le Maire de La Teste à l'AG

L'Addufu déplore que ce dernier se limite à évoquer les *droits d'usage* sans citer les Baillettes et Transactions. Par ailleurs, l'Addufu constate que la quantité et la qualité du *bois de chauffage mis à disposition* à Cap du Mount sont très insuffisantes au regard des 450 stères de bois de chauffage provenant de la Forêt Usagère disparus près du Natus. Enfin, l'Addufu demande que les *interdictions de pénétrer dans le massif* soient progressivement levées dans les zones où les travaux sont terminés, puisque les conditions de sécurité y sont remplies.

Concernant l'incendie de juillet, et en particulier la gestion post incendie, elle a rappelé les priorités à suivre dans le respect de la Transaction de 1917.
Les Syndics généraux présents à l'AG, rappellent la procédure d'évacuation des bois sinistrés mise en place, conformément à cette Transaction. L'ADDUFU prend acte, mais estime qu'une extrême vigilance s'impose sur le déroulement des travaux et qu'Il est impératif que les Usagers se mobilisent pour participer à la surveillance des travaux de coupe.
La Présidente conclut en présentant les objectifs pour 2023 :
-**Défendre les Baillettes et Transactions** qui prévalent sur le code forestier, de l'Environnement et de l'Urbanisme, comme l'a écrit la Mission Interministérielle
-**Défendre les Droits d'Usage** en tant que modèle de gestion forestière durable, protectrice des écosystèmes forestiers et de la régénération naturelle ; mais aussi en tant que modèle économique et social de référence apportant une aide appréciable aux Usagers qui peuvent commander du bois d'œuvre à la scierie et se fournir gratuitement en bois de chauffage.
-**Rester mobilisés** pour surveiller l'évacuation des bois sinistrés et pour contrer toute coupe abusive.
-**Peser dans le débat sur l'avenir de la Forêt Usagère**, qui va se relancer lors de la discussion parlementaire sur la proposition de loi Sénatoriale, visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.
-**Poursuivre notre mission d'information et de transmission** en développant auprès des écoles du Captalat le nouveau projet baptisé « Colibri », visant à sensibiliser les écoliers sur la reconstitution de la Forêt Usagère.

Les activités du Pôle forestier ont repris

☞ 2 bûcherons prennent en charge l'abattage et le transport des billons et nous avons signé une convention d'auto-entrepreneur avec un nouveau scieur, Laurent Brenier.
☞ En ce qui concerne les commandes, nous recevons la demande, nous la vérifions, nous la confions aux syndics usagers qui, avec l'accord des syndics propriétaires, vont marquer les pins ; ils seront enfin abattus pour être sciés. En cela, nous suivons exactement le régime des Baillettes et des Transactions.
☞ Le fait nouveau, c'est le changement des syndics propriétaires qui désormais nous permet de travailler sereinement et en harmonie avec eux.
☞ Les demandes de bois sont téléchargeables sur le site **www.addufu.org**



La piste 214, un paysage durablement modifié.



Les bois brulés destinés à la trituration.



Les restes d'un arbre calciné à côté d'une pile de billons

Reprise des sorties scolaires.

A l'automne nous avions reçu dix classes à la scierie associative du Natus. Dès le printemps, le 25 avril, nous recommencerons avec de nouvelles classes.
Les ateliers proposés plaisent beaucoup aux enfants et enseignants . Des fiches pédagogiques sont à disposition sur notre site addufu.org.
Nous avons signé une convention avec l'inspection pédagogique d'Arcachon en vue d'obtenir l'agrément de l'Éducation Nationale.

L'ADDUFU a besoin plus que jamais de votre soutien.

Vous pouvez participer activement à nos actions en devenant bénévoles dans les différentes commissions. N'hésitez pas à nous contacter : contact@addufu.org

Merci d'adhérer de faire adhérer ou de renouveler votre adhésion 12€ minimum.